

BULLETIN : N° 59 - JUILLET/AOUT 96

POLLU STOP

AGENDA
28/9/96 ASSEMBLÉE GÉNÉRAL



DEMAIN LE DOUBS ?

Avant le 15 septembre 1996, soyez nombreux, dans le cadre de la consultation bidon des habitants des départements concernés, à "cracher" votre hostilité et votre dégoût face à ce projet, en écrivant à **Monsieur le Président de la commission chargé de la consultation sur la liaison fluvial Rhin-Rhône**, 8 bis rue Charles Nodier 25035 BESANÇON.

ENQUETE BIDON : QUELS ARGUMENTS ?

Il n'est pas question de proposer des "améliorations" à un projet inutile dont aucune personne sensée ne veut.

Il faut au contraire témoigner le plus largement l'opposition des franc-comtois de coeur à cette escroquerie intellectuelle, économique et écologique !

Bien que le C.N.R. propose un modèle, histoire d'orienter les réponses, chacun peut intervenir sur papier libre. (Si vous avez peur de la C.N.R., du Préfet, de votre Patron, etc... vous pouvez même rester anonyme).

Pour vous aidez à écrire un morceau choisi (s'il est génial envoyer une copie à la C.P.E.), voici récapitulés les mensonges de la C.N.R..

Grand canal Rhin-Rhône : les 13 mensonges de la CNR

1 La CNR assure que le grand canal Rhin-Rhône constitue le dernier maillon manquant entre Rotterdam et Marseille.

C'EST FAUX!

"Cette estimation ne tient pas compte des travaux qui seraient nécessaires pour assurer, sur la Saône et le Rhône (NdR, notamment dans la traversée de Lyon) la continuité fonctionnelle de l'axe Mer du Nord-Méditerranée () dont le coût approximatif s'élèverait à 2,3 milliards de francs TTC valeur 1995."
Inspection Générale des Finances (16 avril 1996) - Résumé et conclusion du rapport de la mission d'expertise sur le projet de liaison fluviale Saône-Rhin, page 2.

2 Selon la CNR, le montant global de l'investissement "grand canal" s'élèverait à 17,3 milliards de francs hors TVA, valeur 1993

C'EST FAUX!

"La mission estime que, compte tenu des risques de surcoûts qu'elle a pu chiffrer, l'investissement doit être évalué à un peu plus de 22 milliards de francs (MdF) hors taxes, valeur 1993 (). Le coût de l'ouvrage doit donc inclure le montant de la TVA au taux de 20,6%. Il s'établit à 27,9 MdF en valeur 1995 (). Les intérêts intercalaires s'élèvent à 21,5 MdF environ ce qui conduit, pour EDF, à un coût total (valeur 1995) de l'ouvrage achevé en 2010 à 49,4 milliards de francs () EDF, sous le contrôle de ses tutelles aurait pu en effet proposer d'utiliser les ressources consacrées au projet Saône-Rhin à un processus de désendettement () ou encore à la diminution des tarifs consentis aux ménages et aux entreprises."
Inspection Générale des Finances (avril 1996) - Rapport de la mission d'expertise sur le projet de liaison fluviale Saône-Rhin, p. 31, 32, 33.

3 Selon la CNR, le grand canal "décongestionnera les grands axes routiers"

C'EST FAUX!

"L'impact sur la congestion routière aurait dû être mieux analysé. Il est en tout état de cause très limité () moins de 2% du trafic total actuel."
Conseil G^{ral} des Ponts et Chaussées (8 février 1995) - Avis sur les études économiques des liaisons fluviales Seine Nord et Saône-Rhin, p. 5.

4 La CNR estime qu'un fort trafic fluvial se développera sur le grand canal Rhin-Rhône.

C'EST FAUX!

"Les résultats de l'étude NEA (NdR, étude réalisée à la demande de la CNR) paraissent tout à la fois incertains, extrêmement optimistes et aléatoires."

Conseil Général des Ponts et Chaussées (10 nov. 1994) - Rapport à la 4^{ème} section du CGPC, analyse critique de l'étude du trafic, page 5
"Le trafic annoncé pour 2010 est plus de deux fois supérieur aux estimations faites par l'Observatoire Economique et Statistique des Transports en 1987" (service du Ministère des Transports).
Conseil Général des Ponts et Chaussées (8 février 1995) - Avis sur les études économiques, page 4.

5 La CNR affirme qu'elle soignera l'insertion des ouvrages et créera des paysages harmonieux.

C'EST FAUX!

"Insuffisante prise en compte des contraintes urbaines et patrimoniales."

Inspection Générale des Finances (avril 1996) - Rapport de la mission d'expertise, page 20

"L'insertion dans les sites urbains a semblé mal évaluée dans le cas de Dole et présente des risques de surcoût dans le cas de Mulhouse."

Inspection Générale des Finances (18 avril 1996) - Note de présentation du rapport de la mission d'expertise du projet Saône-Rhin, page 2

6 La CNR affirme que son projet sera rentable.

C'EST FAUX!

"Quelles que soient les hypothèses retenues, le déficit de gestion devrait dépasser 100 millions de francs (valeur 1995)" par an. (NdR, cela signifie que l'exploitation du grand canal sera toujours déficitaire, et ne remboursera jamais le premier centime d'investissement.)

Inspection Générale des Finances (18 avril 1996) - Note de présentation du rapport de la mission d'expertise du projet Saône-Rhin, page 2.

7 Selon la CNR, la réalisation du grand canal apporterait une amélioration globale des crues.

C'EST FAUX!

"Le projet représente un risque d'aggravation de leurs conséquences dans tout le secteur Doubs aval, Saône amont et aval de la confluence" (confluence Saône-Doubs).

Conseil Général des Ponts et Chaussées (1^{er} avril 1996) - Éléments préliminaires d'évaluation de l'incidence de la liaison Saône-Rhin, p. 46.

8 Selon la CNR, le projet Rhin-Rhône permettrait d'améliorer la qualité de l'eau.

C'EST FAUX!

"Le projet est intrinsèquement une source de dégradation de la qualité des eaux qui atteindrait un niveau inacceptable à l'étiage (NdR, débit minimum de la rivière en plein été) (...) tant au regard de l'eutrophisation que des toxiques".

Conseil Général des Ponts et Chaussées (1^{er} avril 1996 - Éléments préliminaires d'évaluation, page 18 et annexe 1, page 50.

9 La CNR estime que le débit du Doubs est largement suffisant pour alimenter les écluses.

C'EST FAUX!

"Le débit réservé (NdR, débit minimum de la rivière en application de la loi sur l'Eau) ne sera pas satisfait au moins une année sur deux et ceci pendant des périodes d'une durée moyenne de 30 jours. (...) La durée de la période déficitaire atteindrait 3 mois au cours d'années sèches (1952, 1964) voire d'avantage au cours d'années très sèches."

Conseil Général des Ponts et Chaussées (1^{er} avril 1996) - Éléments préliminaires d'évaluation, page 16.

10 Selon la CNR, l'impact sur les eaux souterraines serait maîtrisé.

C'EST FAUX!

"Les données disponibles utilisées (NdR, par la CNR) sont très hétérogènes et insuffisantes : la géométrie des nappes n'est notamment pas connue (...). Le projet ne montre pas l'incidence des travaux sur les captages" (captages d'eau potable : plusieurs dizaines de milliers de personnes sont concernées).

Conseil Scientifique du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée-Corse (juin 1995) - Avis sur le projet Saône-Rhin, pages 9 et 10.

11 Selon la CNR, la réalisation du grand canal permettrait de créer des emplois.

C'EST FAUX!

"(...) rien ne permettant de penser que ces créations d'emplois, au demeurant incertaines, constitueraient des créations ex-nihilo et non, pour la plus large part, des emplois déplacés."

Conseil Général des Ponts et Chaussées (8 février 1995) - Avis sur les études économiques, page 6.

12 La CNR estime que le projet de grand canal présente un intérêt économique pour la nation.

C'EST FAUX!

"En ce qui concerne les prévisions de trafic à l'échéance 2030, seule une fourchette très large peut être estimée, de 5 à 13 millions de tonnes" (NdR, soit un trafic équivalant compris entre 5 et 12 trains de 1500t de marchandises par jour et par sens. A titre d'exemple, la capacité avant saturation de la ligne Paris-Creil dépasse 300 trains par jour).

Inspection Générale des Finances (18 avril 1996) - Note de présentation du rapport de la mission d'expertise, page 2.

La SNCF évalue à 250 millions de francs l'aménagement de la ligne Dijon-Mulhouse au gabarit "plus gros containers maritimes", dont le trafic est loin de la saturation. Sources : SNCF (16 avril et juin 1996).

Ce chiffre de 250 millions de francs pour une efficacité économique incontestable est à comparer aux 22 ou aux 49,4 milliards de francs nécessaires à la réalisation du grand canal Rhin-Rhône (coût technique et financier).

13 Selon la CNR, le projet relève de l'utilité publique.

C'EST FAUX!

il s'agit d'un gaspillage économique et financier considérable que devront régler les consommateurs d'électricité que nous sommes tous.

Le projet de grand canal Rhin-Rhône doit être immédiatement et définitivement abandonné!

GRAND CANAL RHIN-RHÔNE : LA SEULE SOLUTION, C'EST L'ABANDON!

NOUVELLES EN VRACS

La C.P.E. a félicité en juillet plusieurs municipalités qui ont voté leur hostilité au projet du Grand Canal.

CHAUVE-SOURIS

Les chauves-souris de la Grotte ST Léonard ont la joie de vous faire part du mariage de leur marraine, Christine BATAILLARD, qui aura lieu le 24 Août 1996 à l'Eglise Saint-Jean de Dole.

DEUX CENT FOIS MOINS CHER QUE LE CANAL

Une étude de la SNCF vient de révéler sur l'axe Rhin-Rhône que "l'axe ferroviaire actuel entre Mulhouse et Lyon dispose aujourd'hui de RESERVES DE CAPACITE pour absorber une partie de l'augmentation prévisible du volume des trafics" et que "l'achèvement de la mise au gabarit B+ (permettant le passage des plus gros conteneurs) du tronçon Mulhouse-Dôle pourrait être réalisé pour un investissement limité de l'ordre de 250 millions de francs (valeur 1993). Il ne reste plus en effet que le barreau Besançon-Belfort à porter à ce gabarit".

AFFLUENCES RECORDS AUX JOURNÉES DE L'ENVIRONNEMENT

La C.P.E. a répondu au questionnaire de la DIREN sur ce qu'elle avait fait pour ces journées : essentiellement, avec beaucoup d'autre, une superbe manifestation anti-canal regroupant 15 000 manifestants !

TRIBUNAL

Des pollueurs (dont un élu) doivent comparaître en octobre pour pollution (JOUGNE et METABIEF 25). La C.P.E. se constituera partie civile.

CARIGNON

L'ancien Ministre de l'Environnement restera en prison, la cours d'Appel de Lyon a confirmé le jugement. Le jugement est l'aboutissement de l'affaire du Dauphiné News qui avait révélé un système de corruption lié à la privatisation du marché de l'eau de Grenoble. Condamnations confirmées aussi pour ses complices et corrupteurs, Jean Louis DUTARET, Marc Michel MERLIN (ancien P.D.G. de la S.D.E.I. bien connue des municipalités) et Jean Jacques PROMPSY (Directeur de la Lyonnaise des Eaux).

CACHOTTERIE

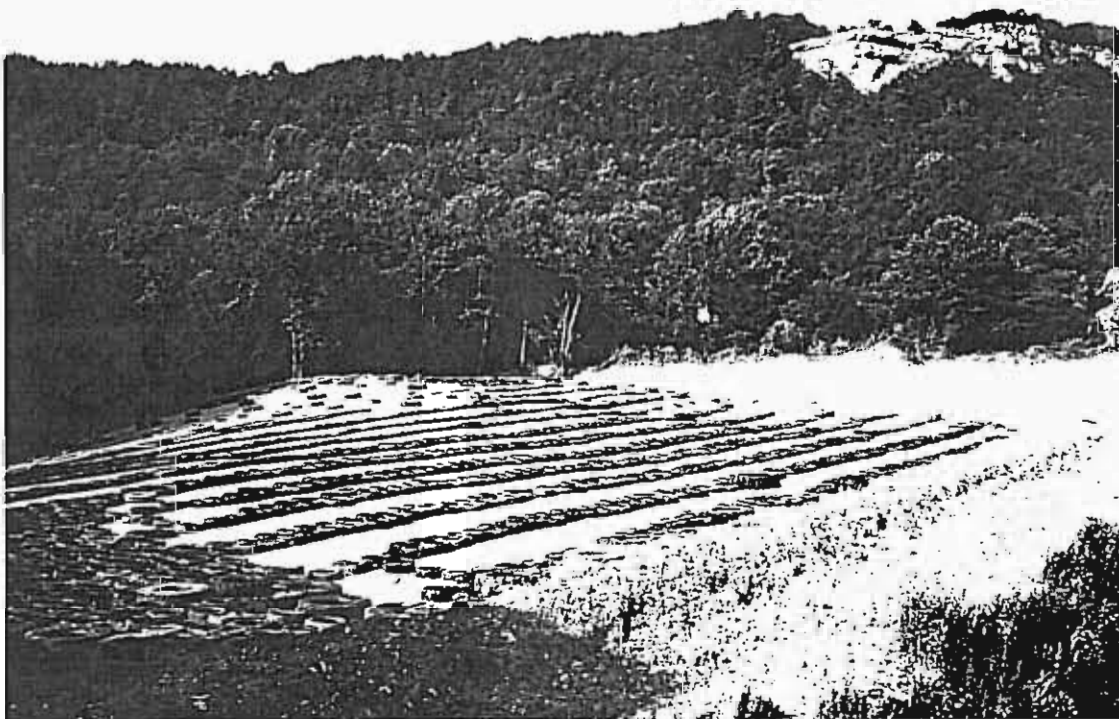
Désavoué par la commission d'accès aux documents administratifs, le Président du Conseil Général du Doubs, qui refusait de communiquer à la C.P.E. les rapports du SATESE sur le fonctionnement de la station d'épuration de GUYANT-DURNES, a fini par céder.

Pour se venger, à l'avenir, il fera payer les photocopies !

SCEYEN VARAIS

Après la mise en place d'une couverture étanche de polythylène, une couche d'argile a été placée début juillet sur les 40 ares du 1er casier (le plus haut) ; la phase de végétalisation doit suivre.

Le second casier doit ensuite faire l'objet d'un remodelage des 6000 m³ de broyats et d'une organisation des dépôts suivant un plan d'évacuation des eaux pluviales. Plan de fermeture.



MINERALOGIE

La C.P.E. est intervenue auprès de 12 mairies du HAUT-RHIN au sujet de protection tout-terrain de minéralogie.

Stage de formation pour le Réseau Forêt de F.N.E. "
"LE RÔLE ET LA PLACE DES RÉSERVES FORESTIÈRES INTÉGRALES"
Gap les 20 & 21 septembre 1996

ORGANISATION

Ce stage est organisé par le Réseau Forêt de France Nature Environnement avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (Direction de l'Espace Rural et de la Forêt).

DATE

20 et 21 Septembre 1996.

INSCRIPTION

S'inscrire directement auprès de Philippe POINTEREAU
40, rue Beau Site - 31500 TOULOUSE
Tel. 61.59.56.16. (travail) - Tel. 61.26.07.65. (personnel)
Télécopie 61.59.98.41.

La CPE a besoin de vous :

N'hésitez pas à l'informer avec le maximum d'éléments, photos, etc., des éventuels problèmes de pollution importante dont vous avez connaissance. Tous les mercredis soir a lieu une réunion hebdomadaire où sont abordés les problèmes : vous y êtes les bienvenus.